



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège au sujet du député de Lac-du-Bonnet qui a chahuté le député de Saint-Boniface pendant les déclarations de député, indique que ce comportement est une forme d'intimidation puis propose qu'un comité soit saisi de la question.

M. le *ministre* PEDERSEN intervient. M. EWASKO présente des excuses de plein gré.

La présidente indique que la question est résolue grâce aux excuses présentées par le député.

---

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 13) — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act;*

(M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER au nom de M. le *ministre* GOERTZEN)

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act.*

(M. le *ministre* CULLEN)

---

M. le *ministre* PEDERSEN dépose :

pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril 2018, le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local visant la période se terminant le 31 janvier 2019;

(Document parlementaire n° 20)

le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 21)

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. JOHNSON, LINDSEY et MICKLEFIELD, M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que M. BINDLE font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (G. Giesbrecht, A. Hiebert, D. Wiebe et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (B. Burke, C. Burke, A. Lam et autres)

M<sup>me</sup> FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à s'engager immédiatement à régler le problème de la surpopulation des chiens au Manitoba — plus particulièrement dans les collectivités du Nord — en capturant sans cruauté les chiens abandonnés et en les plaçant dans de nouveaux foyers et, en collaboration avec les organismes de protection des animaux, l'Association vétérinaire du Manitoba, les organismes de sauvetage des animaux de première ligne et le gouvernement fédéral, à élaborer immédiatement une stratégie provinciale visant la stérilisation ou la castration des chiens ainsi que la prestation de services vétérinaires destinés aux chiens des collectivités du Nord ayant un maître en vue de veiller à la sécurité des collectivités et de leurs citoyens.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget néglige les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il contrevient à la promesse du premier ministre voulant que soient protégés les services de première ligne et qu'il prévoit d'importantes compressions dans les domaines de la santé et de l'éducation malgré les rentrées fiscales sans précédent provenant du gouvernement fédéral;
- b) qu'il poursuit l'attaque contre le système de soins de santé que mène le premier ministre, ce dernier ayant sous-utilisé — de 240 millions de dollars — les fonds qui avaient été alloués à la santé, réduit le budget actuel de la santé de 120 millions de dollars et maintenu son plan visant la fermeture de deux salles d'urgence de plus, tout en imposant un gel des dépenses pour les services en santé mentale et en toxicomanie pendant une épidémie de méthamphétamine et en continuant de miner les soins de santé pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la province;
- c) qu'il réduit les soutiens aux élèves ayant des besoins spéciaux alors que le gouvernement augmente les effectifs des classes pour les plus jeunes apprenants et qu'il sabre le soutien aux services de garde pour enfants;
- d) qu'il réduit de plusieurs millions de dollars le financement alloué aux collèges et aux universités alors que le gouvernement augmente les frais de scolarité que doivent payer les parents et les étudiants, ce qui met l'éducation et les bons emplois hors de portée des jeunes Manitobains;
- e) qu'il ne présente pas de stratégie complète de création d'emplois pour l'avenir, dont bénéficieraient tout particulièrement les Manitobains du Nord, qui donnerait à davantage de familles l'accès à des

emplois bien rémunérés et non précaires et qu'il réduit l'aide consacrée à l'apprentissage des métiers et à la formation;

- f) qu'il continue à réduire de plus de 150 millions de dollars le financement accordé aux projets d'infrastructure comparativement à ce qui avait été promis, qu'il réduit de 40 millions de dollars les dépenses en immobilisations liées à la gestion des ressources hydriques alors que les prévisions d'inondations se sont aggravées et qu'il n'offre aucun programme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa f), de ce qui suit :

- g) qu'il ne veille pas à ce que les opérations minières au Manitoba demeurent viables et qu'il menace la viabilité économique des collectivités du Nord étant donné les retards dans la délivrance des permis d'exploitation minière occasionnés par le congédiement du personnel de la Direction des mines;
- h) qu'il ne met pas correctement en œuvre la réorganisation du système de santé, ce qui a engendré des crises dans les salles d'urgence et dans le secteur des soins primaires;
- i) qu'il ne consacre pas les hausses du financement fédéral accordées dans la province aux services essentiels et à l'infrastructure pour les Manitobains;
- j) qu'il ne favorise pas la santé économique du Manitoba et qu'il étouffe sa croissance étant donné qu'il fait gonfler artificiellement le déficit de la province, qu'il prévoit accorder des sommes accrues aux ministères pour lesquels ces sommes ne sont pas censées être dépensées et qu'il permet au PIB du Manitoba de passer sous la barre du 1 %, ce qui fait courir à la province le risque de sombrer dans une récession puis de normaliser cette situation;
- k) qu'il ne veille pas à ce que les Manitobains nantis paient leur juste part d'impôts étant donné que sont protégées les échappatoires fiscales qui permettent aux plus riches de bénéficier d'un taux d'imposition inférieur à celui des Manitobains à faible et moyen revenus;
- l) qu'il ne protège pas le système de soins de santé universel et public étant donné qu'il souligne de nouveau la priorisation de l'importation de vin moins coûteuse plutôt que celle du maintien du rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé;
- m) qu'il ne veille pas à ce que les Manitobains gagnent un salaire suffisant étant donné qu'il gèle les salaires, qu'il n'augmente pas le salaire minimum à un niveau acceptable et qu'il donne la priorité aux besoins des sociétés situées à l'extérieur du Manitoba au détriment des travailleurs;
- n) qu'il n'effectue pas de compressions aux échelons supérieurs étant donné qu'il augmente de 2 % la somme prévue pour la haute direction qui appuie les ministres, ce qui est nettement supérieur à la hausse du budget de la santé;
- o) qu'il ne présente pas de plan concret visant à améliorer la gestion des urgences, notamment les urgences climatiques accrues tels les inondations, les sécheresses et les feux de forêt de plus en plus fréquents;

- p) qu'il n'améliore pas les systèmes de santé au Manitoba étant donné qu'il bloque totalement les hausses provinciales du financement de la santé et qu'il compte uniquement sur les hausses fédérales pour financer l'augmentation du coût des soins de santé;
- q) qu'il n'appuie pas le Manitoba puisqu'il empêche les municipalités et les Premières nations d'obtenir le financement fédéral dont elles ont tant besoin en matière d'infrastructure;
- r) qu'il ne vient pas en aide aux enfants sous la garde des Services à l'enfant et à la famille étant donné qu'il sabre le financement sous prétexte d'accorder un financement global aux offices;
- s) qu'il ne prévoit pas de rencontres ou de collaboration avec le groupe de travail tripartite sur la méthamphétamine;
- t) qu'il n'accorde pas la compétence aux Premières nations en ce qui a trait à leurs enfants qui sont sous la garde des Services à l'enfant et à la famille;
- u) qu'il n'appuie pas les communautés artistiques et culturelles exceptionnelles du Manitoba étant donné qu'il permet la dégradation de l'infrastructure culturelle et qu'il gèle ou réduit le financement destiné aux organisations artistiques et culturelles.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. ISLEIFSON, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. PIWNIUK, M<sup>me</sup> KLASSEN, MM. NESBITT, MARCELINO (Tyndall Park), EWASKO et ALTEMEYER ainsi que M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE interviennent. M<sup>me</sup> LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Pendant le débat, M. WIEBE invoque le *Règlement* au sujet de la désignation d'un député par son nom à l'Assemblée par le député de Lac-du-Bonnet.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger